

## DEPARTEMENT DU MORBIHAN

-----  
**VILLE DE GUIDEL**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Quinze le 24 Novembre à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur François AUBERTIN, Maire.

Etaient également présents : J. Daniel, F. Ballester, D. Guillerme, AM Goujon, M. Foidart, F. Téroute, J. Grévès, P. Cormier, F. Hervé, A. Buzaré, L. Monnerie, JJ. Marteil, G. Thiery, D. Renouf, D. Capart, L. Médica, Z. Dano, MC Couf, MM. Prévost, AM Garangé C. Jourdain, C. Pecchia, P. Le Dro, V. Robin Cornaud, R. Hénault, M. Le Teuff, M. David, Laure Détrez, PY Le Grogneac, Conseillers municipaux

Absents excusés - Procurations :

Patrick Guilbaudeau	«	«	à François Aubertin
Sonia Caroff	«	«	à Pascal Cormier
Marie-France Guillemot	«	«	à Marylise Foidart

Secrétaire : Marylise FOIDART

Date de la convocation : 18 Novembre 2015  
Date de l'affichage : 18 Novembre 2015  
Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 30  
Nombre de votants : 33

-----  
**2015 - 122 : Autorisation de crédits d'investissements sur 2016**

Rapporteur : A.M. Goujon

A compter du 1er Janvier 2016, et jusqu'au vote du Budget Primitif 2016, la commune ne pourra pas procéder au paiement des dépenses d'investissement sans autorisation expresse du Conseil Municipal.

Afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, en attendant le vote du budget primitif 2016, il convient d'ouvrir des crédits d'investissement dans une proportion des dépenses d'investissement prévues en 2015. Les crédits correspondants sont ensuite inscrits au budget primitif au moment de son adoption.

Cette délibération budgétaire spéciale peut concerner jusqu'au quart des crédits ouverts aux chapitres 20, 204, 21, 23 des budgets de l'exercice précédent.

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits concernés.

Il est proposé de recourir à cette procédure et d'autoriser le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite, du quart des crédits ouverts aux chapitres 20, 204, 21, 23 des budgets de l'exercice 2015, soit :

Au budget commune : 995 493,10€ dans les limites suivantes:

Affectation des crédits		Montant
<b>c/20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>25 390,00€</b>
dont		
c/2031	Frais d'études	22 574,50€
C/2051	Concessions et droits similaires	2 815,50€
<b>C/204</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>750,00€</b>
C/20421	Subventions d'équipement de droit privé	750,00€
<b>C/21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>689 353,10€</b>
dont		
c/2111	Terrains nus	16 250,00€
c/2128	Autres agencements et aménagements	23 300,00€
c/21312	Bâtiments publics - bâtiments scolaires	8 495,50€
c/21316	Equipements de cimetière	5 860,25€
c/21318	Bâtiments publics - autres	102 519,75€
C/2151	Réseaux de voirie	289 974,00€
c/2152	Installations de voirie	167 807,75€
c/21534	Réseaux d'électrification	1 250,00€
c/2158	Autres matériels	14 990,75€
c/2182	Matériel de transport	15 247,00€
c/2183	Matériel de bureau et informatique	32 283,10€
c/2184	Mobilier	3 525,00€
c/2188	Autres immobilisations corporelles	7 850,00€
<b>C/23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>280 000,00€</b>
dont		
c/2312	Agencements et aménagements de terrains	206 250,00€
c/2313	Immobilisations en cours	12 500,00€
c/2315	Immobilisations en cours, installations techniques	61 250,00€

De plus, il est nécessaire de prévoir les crédits nécessaires au compte 16449 Opération afférente à option de tirage, car le remboursement du capital de ce contrat intervient avant le vote du budget primitif 2016 :

<b>C/16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilés</b>	
16449	Opérations afférentes à option de tirage	442 610,00€

Ces crédits seront intégrés au budget 2016 lors du vote en mars prochain.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**VU** l'avis de la Commission des Finances, du Personnel communal, et des Affaires économiques du 12 Novembre 2015,

**AUTORISE** le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite, du quart des crédits ouverts aux chapitres 20, 204, 21, 23 des budgets de l'exercice 2014, soit : 995 493.10 €

**AUTORISE** Le Maire à prévoir les crédits nécessaires au compte 16449

**Adopté à l'unanimité.**

-----  
 POUR EXTRAIT CONFORME,  
 GUIDEL, le 25 Novembre 2015  
 Le Maire,  
 François AUBERTIN

